#### Directeur de Publication : J.P. MEURILLON

#### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier) B.P.90616

**78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX** 

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone: 01 80 92 80 20
Télécopie: 01 80 92 80 31
Mail: administration@dyf78.fff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00 MARDI 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00 MERCREDI 9H00 - 12H30 14H00 - 17H00 JEUDI 9H00 - 12H30 14H00 - 17H00 VENDREDI 9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

### Composition

ALEXANDRE, CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

## Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25
Discipline
01 80 92 80 21
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22
LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30 Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27 Kévin HUE - 01 80 92 80 29 Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



# **JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL**

Lundi 10 juillet 2023

http://dyf78.fff.fr

### **SOMMAIRE**



INFORMATIONS DIVERSES 2-6

LA CONSULTATION DES DÉCISIONS
DISCIPLINAIRES 7

COMMISSION DES CALENDRIERS 7

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT
DE L'ARBITRAGE 7-8

COMITE DE DIRECTION DU 28 JUIN 2023
Relevé de décisions 8-9

CALENDRIER GENERAL 2023 / 2024 10

LE NOUVEAU BAREME DISCIPLINAIRE SAISON 2023 / 2024

Pour consulter le nouveau barème cliquez ici

CALENDRIER GENERAL SAISON 2023 / 2024

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Retrouvez le Calendrier Général de la prochaine saison, en page 10



Retrouvez la composition des poules pour les catégories Seniors DAM, Vétérans, U18, U16, & U14, pour le compte de la saison 2023/2024. Cliquez ici

## AGENDA 2022 / 2023 JUILLET

å										
	Lun	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM			
	3	4	5	6	7	8	9			
	10	11	12	13	14	15	16			
	17	18	19	20	21	22	23			

Le 14/07/2023 Le District sera fermé Du 22/07 au 16/08/23 Congés d'état. Le District sera fermé



Le District des Yvelines dispose d'un agrément permettant aux clubs de bénéficier de personnes en Service Civique.

Afin de préparer la saison 2023/2024, si vous êtes intéressés par ce dispositif, Cliquez ici



# District des Yvelines de Football



# Tirage au Sort - Saison 2023/2024 SENIORS DAM 2ème DIVISION POULES A & B

Mardi 4 Juillet 2023

POULE A	POULE B			
MAULOISE US 1	HOUDANAISE REGION FC 1			
ST GERMAIN EN LAYE 1	LES MUREAUX OFC 3			
VALLEE 78 FC 1	EPÔNE USBS 1			
PLAISIROIS FO 1	LIMAY ALI 1			
VERSAILLES 78 FC 3	TRAPPES E.S. 2			
MONTIGNY LE BX AS 1	BOIS D'ARCY A.S. 1			
MARLY LE ROI U.S. 2	CHANTELOUP LES V. US 1			
BUCHELOISE A.S. 1	GARGENVILLE STADE 1			
ELANCOURT O.S.C. 1	NEAUPHLE-PONT. 2			
MONTESSON U.S. 1	GUYANCOURT ES 1			
AUBERGENVILLE F.C 1	CHAMBOURCY ASM 1			
CARRIERES GRESILLONS 1	PECQ US LE 1			

# LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2023 / 2024

L'Assemblée Fédérale a adopté, le 7 janvier 2023, un certain nombre de modifications aux Règlements de la F.F.F., qui seront applicables à compter de la saison 2023 / 2024, et pour lesquelles une information a été faite vers les clubs Yvelinois les 17 et 24/1, dans les N° 1741 et 1742 du journal numérique « Yvelines Football »

Il s'agissait essentiellement des questions suivantes :

- ➢ la double licence Arbitre / Entraîneur(article 64 des Règlements Généraux de la F.F.F. + article 16 du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football)
- la possibilité de jouer ou d'arbitrer en étant porteur d'un défibrillateur ou d'un stimulateur cardiaque (article 71 des Règlements Généraux)
- ➤ le transfert international (ou le 1<sup>er</sup> enregistrement) d'un joueur mineur étranger (article 106.9.d) des Règlements Généraux + article 4.10 du Guide de procédure pour la délivrance des licences constituant l'annexe 1 aux Règlements Généraux)
- la mixité des joueuses (article 155.1 des Règlements Généraux)
- les conditions de retrait d'un Label
- le Barème Disciplinaire, qui a été aggravé lorsque la victime des faits répréhensibles est un Officiel.

Par ailleurs, il est désormais prévu que, pour les articles 9 - Comportement discriminatoire, 10 - Bousculade volontaire, 11 - Tentative de brutalité / tentative de coup, 12 - Crachat et 13 - Acte de brutalité / coup, avec ou sans blessure, avec ou sans I.T.T., outre la suspension du licencié en cause, son club s'expose au prononcé d'une ou plusieurs des sanctions prévues à l'article 4.1.1 du Règlement Disciplinaire (retrait de points, mise hors compétitions, rétrogradation, interdiction d'accession...etc.).

Le Comité de Direction du District a, le 31 mai, modifié en conséquence le Barème applicable dans les compétitions du District.

Le Barème ainsi aggravé sera bien entendu publié in extenso, pour l'information des clubs.

000000

Depuis, l'Assemblée Fédérale vient d'adopter, le 10 juin, un certain nombre de modifications aux Règlements de la F.F.F., qui seront également applicables à compter de la saison 2023 / 2024.

Il s'agit essentiellement des questions suivantes :

#### ✓ LES REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.F.

➤ LA POSSIBILITE POUR UN ENFANT QUI ATTEINT L'ÂGE DE 5 ANS EN COURS DE SAISON D'OBTENIR UNE LICENCE DES SA DATE D'ANNIVERSAIRE (article 66)

Il est désormais permis à un enfant qui atteint l'âge de 5 ans au cours de la saison, d'obtenir une licence dès sa date d'anniversaire.

➤ LE RETRAIT DE LICENCE / LE REFUS DE DELIVRANCE D'UNE LICENCE (article 85)

La F.F.F. a procédé à une réécriture du texte de l'article 85 de ses Règlements Généraux afin d'expliquer plus clairement les cas dans lesquels une personne peut se voir retirer une licence ou se voir refuser la délivrance d'une licence.

Il est désormais prévu que « l'instance fédérale (la Ligue Régionale ou la F.F.F.), pour garantir la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs et plus largement pour préserver l'ordre public, peut prendre à l'égard de toute personne une mesure administrative de suspension, de retrait ou de refus de délivrance de la licence ».

Le texte intégral de cet article est consultable *ici*.

#### ✓ LE REGLEMENT DISCIPLINAIRE

L'article 2.1 du Règlement Disciplinaire définit comme suit les agissements susceptibles de conduire à des sanctions disciplinaires en distinguant :

- a) les cas d'indiscipline.
- les faits relevant de la sécurité d'une rencontre survenus avant, pendant et après cette dernière ou susceptibles d'en impacter le bon déroulement, ainsi que tous désordres, incidents ou conduites incorrectes,

c) la violation des Statuts et Règlements des instances du Football Français, qui ne relève pas du champ de compétence dévolu règlementairement à un autre organe, non-respect ou non application d'une décision prononcée par lesdites instances,

d) tout comportement contraire à la morale, à l'éthique ou portant atteinte à l'honneur, à l'image ou à la considération de la F.F.F., de ses Ligues ou Districts, de la Ligue de Football Professionnel, d'un de leurs dirigeants, d'un assujetti ou d'un tiers, ou, plus généralement, du Football Français.

A été ajoutée la disposition suivante :

e) tout comportement constitutif de violences sexistes ou sexuelles, sous toutes leurs formes, ainsi que, de manière générale, tout agissement caractérisant une discrimination à l'égard d'autrui en raison de son genre, portant atteinte à sa dignité et susceptible de nuire à son état physique et / ou psychologique

#### ✓ LE STATUT DE L'ARBITRAGE

L'OBLIGATION, POUR UN CANDIDAT-ARBITRE, QUE LE SIEGE DE SON CLUB SOIT SITUE A MOINS DE 50 KM DE SON DOMICILE (article 24)

Jusqu'alors, la règle selon laquelle le domicile de l'Arbitre ne devait pas se situer à plus de 50 km du siège de son club n'était applicable qu'en cas de changement de club (ou dans le cas où un Arbitre indépendant se licenciait dans un club).

Désormais, cette règle sera **applicable au candidat-arbitre**, dont le siège de son club devra être situé à moins de 50 km de son domicile.

A défaut, il ne pourra couvrir son club.

000000

Par ailleurs, le Comité de Direction de la Ligue a, lors de sa réunion du 26 juin 2023, modifié les conditions qu'un club doit remplir pour obtenir l'autorisation d'utiliser, dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix, un joueur muté supplémentaire au titre de l'encouragement au développement du Football Féminin.

Les nouveaux critères figurent à l'article 7.5.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue, qui prévoit que « le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match :

[...]

. peut, pour les clubs non soumis aux obligations de l'article 11.4 du présent Règlement *et pour les clubs ne participant pas aux* 

**Championnats Nationaux Féminins**, pour ce qui concerne l'équipe de Ligue ou de District choisie par celui-ci, être augmenté d'une unité s'ils remplissent les conditions suivantes :

- . Avoir au moins 12 licenciées des catégories U 6 F à U 11 F et au moins 12 licenciées des catégories U 12 F à U 18 F,
- . Engager 3 équipes féminines de jeunes dont 1 équipe dans les catégories U 6 F à U 11 F et 1 équipe dans les catégories U 12 F à U 18 F (ou U 19 F si cette dernière participe au Championnat National Féminin U 19 F), et participer, sur l'ensemble de la saison, aux actions organisées par la Ligue ou le District (plateaux, Critériums ou Championnats),
- . avoir identifié, *pour chacune des équipes susvisées, un encadrant technique licencié au sein du club titulaire a minima du* module correspondant à la catégorie *encadrée*.

Cette disposition relative à l'encouragement à la formation de jeunes joueuses n'est applicable que dans les compétitions de la L.P.I.F.F. et des Districts franciliens, et n'est pas soumise aux conditions prévues à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage (Réduction du nombre de mutés). »

## A PROPOS DES CHAMPIONNATS DU DIMANCHE MATIN

Il parait nécessaire de rappeler que l'Assemblée Générale de la Ligue a, le 26 novembre 2022, adopté, avec 88,45 % des voix, la réforme des Championnats du Dimanche Matin, qui a pour but de faire face à la diminution du nombre d'équipes engagées, qui conduit à rendre impossible l'organisation de Championnats dans certains Districts.

L'objectif annoncé est de redonner de l'intérêt aux championnats départementaux du Dimanche Matin, de proposer une offre de pratique attrayante et de proximité, de rétablir une structure pyramidale cohérente et de rééquilibrer la répartition des équipes, ce qui conduira à « basculer » l'actuel niveau Régional 3 au niveau départemental et à maintenir 2 divisions au niveau régional (R 1 et R 2).

La réforme se déploiera sur les saisons 2023 / 2024 à 2025 / 2026, à l'issue de laquelle seront constitués 1 groupe de 12 équipes en R 1 et 2 groupes de 12 équipes en R 2, les autres équipes évoluant en Championnat Départemental 1.

La possibilité est laissée aux Districts qui ne disposeraient pas d'un nombre d'équipes suffisant d'organiser un Championnat Interdépartemental.

Le Règlement de l'épreuve a été adopté le 2 mai par le Comité de Direction de a la Ligue. Et il en résulte qu'à la fin de la saison 2023 / 2024, **52 équipes descendront en Championnats de Districts** (8 de R 2 en D 1 et 44 de R 3 en D 1).

Attention, car à l'issue de la saison 2023 / 2024, dès lors qu'il y a actuellement 8 équipes Yvelinoises en R 3 et 2 en R 2, la situation sera la suivante en D 1 :

Le 1<sup>er</sup> montera en R 2, le 2<sup>ème</sup> se maintiendra en D 1 et tous les autres descendront en D 2, avec les conséquences sur les descentes en D 3 ...



# Retour sur la Journée Nationale des Débutants, édition 2023

Une grande majorité des jeunes U6/U7 des clubs yvelinois avaient rendez-vous samedi 24/06 et dimanche 25/06 au Stade de la Couldre à Montigny Le Bretonneux pour célébrer la JND (Journée Nationale des Débutants), le plus grand rassemblement de jeunes footballeurs du département.

Cette année, pas moins de 50 clubs représentés par 240 équipes et un bon millier de joueurs ont répondu présents à cette fête malgré la chaleur accablante tout au long de ce week-end.





Devant un tel engouement, le District des Yvelines de Football avait décidé de scinder cet évènement sur 2 jours, découpés en 4 demi-journées enregistrant 250 enfants chacune.

Cette JND 2023 ayant pour thème la Coupe du Monde Féminine, le terrain d'honneur avait été renommé W. Renard et les 2 autres terrains K. Diani et E. Le Sommer.

Cette manifestation était organisée sous forme de plateaux avec des rencontres et ateliers sans compétition. Nos jeunes footballeurs en herbe ont également participé à un Quizz PEF sur le thème de cette journée. L'objectif de cet évènement hors norme était de permettre à tous les enfants de passer une belle journée, tous ensemble.





Pour conclure chacune de ces ½ journée, tous les participants étaient réunis sur le terrain d'honneur pour permettre à chaque club de faire individuellement une photo souvenir de ce moment important pour les enfants, en compagnie des 2 mascottes DYFOOT et DYFETTE et entouré des drapeaux des pays qualifiés pour la Coupe du Monde Féminine.

Un très grand MERCI à tous les bénévoles et salarié(e)s du district pour leur implication et sans qui, cette manifestation ne pourrait avoir lieu et qui contribuent à sa réussite.

Le District des Yvelines de Football remercie la Municipalité de Montigny Le Bretonneux d'avoir mis les installations à disposition durant tout ce week-end.



# LE FINANCEMENT DE MINIBUS PAR LA REGION ILE DE FRANCE

Dans le but de faciliter le transport des pratiquant(e)s vers leurs lieux d'entraînements et de compétitions, la Région lle de France a adopté un dispositif d'aide à l'achat de minibus pour les clubs Franciliens.

Découvriez en détail ce dispositif et ses conditions d'éligibilité en cliquant ici!

Les démarches de dépôt de dossiers sont à réaliser exclusivement sur la plateforme des aides régionales, accessible depuis le lien suivant

https://mesdemarches.iledefrance.fr/

# Sur la plateforme :

- ✓ créer un compte avec identifiant et mot de passe (sauf si le porteur de projet en dispose déjà),
- √ activer le compte (à réception d'un mail dédié),
- ✓ aller dans l'item « déposer une demande d'aide »,
- ✓ saisir le nom du dispositif dans la barre de recherche : « Aide à l'acquisition de minibus pour les structures sportives franciliennes »,
- √ remplir les champs et transmettre le dossier une fois toutes les informations complétées.

Ce dispositif est **cumulable avec le F.A.F.A. « Transport »** bien que, le cas échéant, le montant de l'aide régionale allouée est sujette à un plafond inférieur.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Ligue via l'adresse direction@paris-idf.fff.fr

Le service des Licences de la Ligue de Paris Ile-de-France de Football recrute des saisonniers pour la période allant du mois de juillet à octobre 2023



Merci de bien vouloir transmettre un CV et une lettre de motivation :

- en priorité par mail :
- à l'attention de Ludovic Eouzan
- à l'adresse suivante : leouzan@paris-idf.fff.fr
- ou par courrier à:

Ligue de Paris lle de France de Football A l'attention de M. EOUZAN Ludovic Responsable du service des Licences 5 Place de Valois 75001 PARIS



Pour retrouver toutes les informations utiles sur le Pass+ 92-78, **cliquez ici** 

# LA CONSULTATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

(COMMISSIONS

### **DISCIPLINE ET INSTRUCTION)**

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public.

Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, sur Footclubs :

- d'une part, de consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires
- d'autre part, de consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires.

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles en cliquant ici.

## **COMMISSION DES CALENDRIERS**

Commission restreinte du 4 juillet 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

#### **PUBLICATIONS POULES**

Les poules des compétitions suivantes sont désormais consultables en cliquant ici :

- ✓ SENIORS DAM
- ✓ VETERANS
- ✓ U18
- ✓ U16
- ✓ U14

Compte tenu des incertitudes concernant les catégories CDM, FUTSAL & FEMININES D1, ces poules seront publiées prochainement.

## MODIFICATIONS VETERANS

Suite au non ré-engagement de LOUVECIENNES AS 12 en D3, la Commission pourvoit à des montants administratifs de D4 en D3 et de D5 en D4: comme suit :

EPONE USBS 11 : Montant administratif de D4 en D3 JOUY EN JOSAS US 11 : Montant administratif de D5 en D4.

## INFORMATIONS CDPME U18

#### <u>D2</u>

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur ces catégories, concernant les équipes de SARTROUVILLE & ST GERMAIN FC & EPONE USBS.

#### D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur ces catégories, concernant les équipes de COIGNIERES FC & ELANCOURT OSC.

## **U14**

#### D3

La Commission prend connaissance des informations fournies par la CDPME, qui suggère d'éviter que certains clubs soient dans la même poule la saison prochaine.

Par conséquent, la Commission a été vigilante sur ces catégories, concernant les équipes de COIGNIERES FC & ELANCOURT OSC.

## **COURRIERS**

#### CARRIERES S/S US

Demande du club concernant un changement de poule.

La Commission, après renseignement pris auprès de la CDPME, ne peut accéder à votre demande.

#### HOUILLES AC

Demande du club concernant un changement de poule.

La Commission, après renseignement pris auprès de la CDPME, ne peut accéder à votre demande.

#### MONTESSON US

Demande du club concernant un changement de poule.

La demande n'étant pas motivée, la Commission ne peut accéder à votre demande.

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

#### Commission restreinte

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

# JOUEUR(S) MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

#### Article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.

« Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet «mutation» dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.»

Liste des clubs pouvant prétendre à aligner en équipe seniors DAM pour la saison 2023/2024 1 (un) ou 2 (deux) joueur(s) supplémentaire (s) titulaire(s) d'une licence frappée de cachet «Mutation». Si vous souhaitez porter le (s) joueur (s) «Mutation» supplémentaire à une autre catégorie, il est nécessaire d'en informer par écrit le District.

#### 1 MUTE SUPPLEMENTAIRE

- . BOUAFLE / FLINS ENT.
- . BUC FOOT AO
- . CROISSY YS
- . ST ARNOULT FC
- . VELIZY ASC
- . YVELINES US

YVELINES FOOTBALL N° 1765

Lundi 10 juillet 2023

#### **2 MUTES SUPPLEMENTAIRES**

- . CELLOIS CS
- . COIGNIERES FC
- . EPONE USBS
- . ECQUEVILLY EFC
- . FEUCHEROLLES USA
- .GUYANCOURT ES
- . LES CLAYES SOUS BOIS USM
- . MARLY LE ROI US
- . MONTIGNY LE BRETONNEUX AS
- . PLAISIROIS FO
- . RAMBOUILLET FC
- . TRIEL AC
- . VAUXOISE ES
- . VILLENNES ORGEVAL FC
- . VILLEPREUX FC
- . VOISINS LE BRETONNEUX FC

# COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Relevé de décisions

#### > INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des évènements suivants :

- √ le 1<sup>er</sup>/6, au siège du District des Hauts-de-Seine: Réunion des Présidents de District Franciliens à propos de la réflexion menée par le District des Yvelines de l'organisation des Championnats de jeunes à 11, avec accessions générationnelles
- ✓ le 5/6 : Comité de Direction de la Lique
- ✓ le 5/6, au siège du District : Conférence de l'Association des Educateurs de Football des Yvelines à destination des Educateurs sur le thème : Evolution du Gardien de but
- ✓ le 7/6, à VERNEUIL-SUR-SEINE : Inauguration du stade Mattéo GUENDOUZI
- ✓ le 9/6, à PARIS : Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur
- ✓ le 9/6, au siège du District : Réunion de fin de saison des Arbitres
- ✓ le 10/6, à PARIS : Assemblée Fédérale
- ✓ Les clubs Yvelinois en Finales des Coupes de Paris Crédit Mutuel IIe de France, à RIS-ORANGIS :
  - . Le 10/6, le PARIS SAINT-GERMAIN a remporté la Coupe de Paris-lle de France U 15 F contre le PARIS F.C.)
  - . Le 11/6 : **Ie F.C. VERSAILLES 78** a remporté la Coupe de Paris Ile de France U 16 contre l'A.C. BOULOGNE-BILLANCOURT et la Coupe de Paris Ile de France U 18 (contre le **F.C. MANTOIS 78** Pour rappel, le F.C. MANTOIS 78 avait, le 26/4, remporté la Finale de la Coupe de Paris Seniors, face au PARIS 15 A.C. (Régional 2).

- ✓ le 10/6, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Journée du Football Féminin
- ✓ L'événement était composé de plateaux et de diverses animations dans la matinée, pour les joueuses de U 6 F à U 13 F, suivis, dans l'après-midi, des Finales des Coupes des Yvelines Féminines (U 15 F à 8, Seniors F à 8, U 18 F à 8 et Seniors F à 11).
- √ les 10, 17, 18 et 24/6: 5<sup>ème</sup> session de Formation Initiale à l'Arbitrage
- ✓ le 11/6, à MAUREPAS : Finales des Coupes des Yvelines
- √ Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78:
  - le 13/6, à TRAPPES, sur le thème : « L'association et la fonction d'employeur »
  - le 24/6, à PLAISIR: Formation pour toutes les (futures) dirigeantes associatives, sur le thème « Le management en tant que (future) dirigeante dans une association sportive » (Journée avec apports théoriques, outils, cas pratiques et échanges afin de vous accompagner dans la fonction que vous occupez (occuperez) au sein de votre club)
- ✓ le 14/6 : Réunion Président de Lique / Présidents de Districts
- ✓ le 16/6, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Rassemblement Départemental des Sections Sportives Jean-Denis POITOU
- √ le 24/6, à GONESSE : Finales du Challenge Régional U 11 et U 11 F
- √ les 24 et 25/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Journée Nationale des Débutants
- ✓ le 26/6 : Réunion du Comité de Direction de la Lique
- √ le 27/6, à VERSAILLES: A l'invitation de M. Pierre BEDIER, Président du Conseil Départemental des Yvelines, Rencontre des Affiliés Pass +

# > RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 17/6/2023, A MAULE

Le Comité est revenu sur l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 17/6, à MAULE.

Une **communication sur les décisions prises** lors de cette Assemblée Générale a été publiée dès le 21/6, dans le N° 1763 du journal numérique « Yvelines Football ».

Le Comité a adressé **ses vifs remerciements** à toutes celles et tous ceux qui ont concouru à permettre que l'Assemblée Générale puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

#### > RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS DU DISTRICT

Le Comité est revenu sur les diverses manifestations du District :

- . le 10/6, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : Journée du Football Féminin
- . le 11/6, à MAUREPAS : Finales des Coupes des Yvelines
- . les 24 et 25/6, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Journée Nationale des Débutants

Le Comité a adressé **ses remerciements** à toutes celles et tous ceux qui ont concouru à permettre que ces manifestations puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

# > MODIFICATIONS AU REGLEMENT SPORTIF DU DISTRICT

Le Comité a modifié l'article 11 du Règlement Sportif du District pour réduire la sanction sportive applicable, lors de la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction, aux clubs dont l'équipe Seniors évolue dans un Championnat inférieur au Championnat Départemental 1, dans le cas où ils n'engageraient pas ou ne feraient pas participer jusqu'au terme du Championnat, **une ou plusieurs équipes obligatoires**.

Jusqu'alors, la sanction était, lorsqu'il manquait, lors de la 1ère saison d'Infraction, l'équipe réserve Senior et/ou plus d'1 équipe de jeunes, la rétrogradation de l'équipe Seniors en division inférieure à l'issue de la saison. Désormais, dans un tel cas, la sanction sportive sera, lors de la 1ère saison d'infraction, non pas la rétrogradation de l'équipe Seniors, mais un retrait de 4 points par obligation non respectée au classement de ladite équipe, comme ce sera le cas pour les clubs dont l'équipe Seniors évolue en Championnat de Ligue ou en Championnat de D 1 du fait d'une décision du Comité de Direction de la Ligue du 26/6.

Par ailleurs, à noter la modification, par le Comité de Direction de la Ligue, de l'article 7.5.3 du Règlement Sportif Général de la Ligue en ce qui concerne les conditions à remplir par les clubs pour bénéficier de l'autorisation d'utiliser, dans l'équipe de Ligue ou de District de leur choix, un joueur muté supplémentaire au titre du développement du Football Féminin.

Une information précise sera prochainement diffusée par le District à ce sujet.

#### ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL DE LA SAISON 2023 / 2024

Le Comité n'a pas été en mesure d'adopter le calendrier général de la saison 2023 / 2024 du fait qu'il ne dispose pas encore des informations nécessaires.

Une nouvelle réunion du Comité de Direction se tiendra dans ce but dès que possible.

#### LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2023/ 2024

Après avoir pris acte des montées et descentes à l'issue de la saison 2022 / 2023, et sous réserve des homologations et procédures en cours, le Comité a homologué la composition des groupes de championnat pour la saison 2023 / 20204, qui seront publiés rapidement sur le site Internet du District.

Par ailleurs, le Comité a donné son accord pour la participation du R.C. ARGENTEUIL (District du Val d'Oise, au Critérium du Lundi Soir.

# > LA REFORME DES CHAMPIONNATS DU DIMANCHE MATIN

Il a été rappelé que l'Assemblée Générale de la Ligue a, le 26/11/2022, adopté la réforme des Championnats du Dimanche Matin, dans le but de faire face à la diminution du nombre d'équipes engagées, qui conduit à rendre impossible l'organisation de Championnats dans certains Districts. L'objectif annoncé est de

redonner de l'intérêt aux championnats départementaux du Dimanche Matin, de proposer une offre de pratique attrayante et de proximité, de rétablir une structure pyramidale cohérente et de rééquilibrer la répartition des équipes, ce qui conduira à « basculer » l'actuel niveau Régional 3 au niveau départemental et à maintenir 2 divisions au niveau régional (R 1 et R 2).

La réforme se déploiera sur les saisons 2023 / 2024 à 2025 / 2026, à l'issue de laquelle seront constitués 1 groupe de 12 équipes en R 1et 2 groupes de 12 équipes en R 2, les autres équipes évoluant en Championnat Départemental 1.

Le Règlement de l'épreuve a été adopté le 2/5 par le Comité de Direction de a la Ligue et il en résulte qu'à la fin de la saison 2023 / 2024, **52 équipes descendront en Championnats de Districts** (8 de R 2 en D 1 et 44 de R 3 en D 1).

Àinsi, à l'issue de la saison 2023 / 2024, dès lors qu'il y a actuellement 8 équipes Yvelinoises en R 3 et 2 en R 2, la situation sera la suivante en D 1 : Le 1<sup>er</sup> montera en R 2, le 2<sup>ème</sup> se maintiendra en D 1 et tous les autres descendront en D 2 ...

#### LES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Ont été fixées les dates suivantes :

- . Réunion de début de saison des Arbitres le dimanche 10/9, à CLAIREFONTAINE
- . Soirée des Champions le vendredi 8/9
- . Rentrée des Commissaires le lundi 11/9
- . Réunion des Délégués le samedi 16/9
- . Réunion des nouveaux Présidents de clubs le samedi 23/9
- . Assemblée Générale d'hiver le vendredi 1<sup>er</sup>/12

#### LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2023 / 2024

Le Comité a procédé à la nomination de la plupart des Commissions du District, hors les organes disciplinaires, qui sont nommés pour 4 ans. Il a également prorogé, jusqu'à la prochaine réunion du Comité, les pouvoirs des quelques Commissions qui n'ont pas été renommées.

#### > LA TECHNIQUE

Le Comité a par ailleurs fait le point quant aux diverses formations techniques et certifications organisées par le District, ainsi qu'aux détections / sélections.

#### ▶ L'ARBITRAGE

#### . Formation Initiale à l'Arbitrage

La 5<sup>ème</sup> session de Formation Înitiale à l'Arbitrage s'est déroulée les 10, 17, 18 et 24/6, au siège du District. 28 candidats-arbitres étaient inscrits à cette session de formation, 26 l'ont suivie et **22 ont passé** l'épreuve théorique avec succès, dont **20 Yvelinois**.

# . Les actions de la Commission Départementale de l'Arbitrage (C.D.A.)

La réunion de fin de saison des Arbitres de District s'est tenue le 9/6, au siège du District, en présence de plus d'une centaine d'Arbitres. La réunion de début de saison des Arbitres départementaux aura lieu le samedi 2 ou le dimanche 3/9/2023, au Centre National du Football à CLAIREFONTAINE.

#### ✓ L'arbitrage régional

M. Brice PARINET a fait part de la réussite de Mmes Marina DE ALMEIDA (C.S. CELLOIS) et Sarah DEGAGE (CONFLANS F.C.) aux concours de la Fédération. Marina DE ALMEIDA a été reçue en qualité d'Arbitre Féminine Fédéral 3 et évoluera sur le Championnat de France Féminin de D 3, tandis que Sarah DEGAGE évoluera comme Arbitre-assistante Fédéral 2en Championnat de France Féminin de D 2. Rappelons qu'il y a 2 ans, ces Arbitres évoluaient en Championnats départementaux, preuve des réelles perspectives qui s'ouvrent aux Arbitres féminines.

#### LE CLASSEMENT DES ARBITRES A L'ISSUE DE LA SAISON 2022 / 2023

Sur proposition de la Commission de District de l'Arbitrage, le Comité de Direction a adopté le classement des Arbitres du District à l'issue de la saison 2022 / 2023.

#### > LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11 PAR ANNEE D'AGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Il a été rappelé que lors de sa réunion du 31/5, le Comité avait :

- adopté, à l'unanimité, le principe sur lequel repose le système des accessions générationnelles, en l'occurrence faire en sorte que chaque équipe de jeunes bénéficie, pour déterminer le niveau hiérarchique où elle évolue, de <u>son propre classement sportif</u> tel que constaté à l'issue de la saison précédente, <u>dans la catégorie</u> d'âge inférieure.
- décidé, à la majorité de ne pas proposer à l'Assemblée Générale du District du 17/6/2023 d'adopter la mise en place de la réforme dans les Championnats du District à l'issue de la saison 2023 / 2024.
- exprimé le souhait que les Présidents de District Franciliens demandent au Président de la Ligue d'initier une **réflexion approfondie** sur le sujet, avec la participation de Présidents de District, pour examiner la pertinence et les conditions de la mise en œuvre de ce projet, **tant dans les Championnats de jeunes de Ligue que dans les Championnats de jeunes de tous les Districts Franciliens.**
- dit qu'en fonction des suites qui seront données à cette réflexion de la Ligue et de ses Districts, il y aurait lieu, le cas échéant, de réexaminer, le moment venu, les conditions de la mise en place de cette réforme qu'il jugeait bénéfique.

Après s'être concertés et avoir échangé sur le sujet lors de leur réunion du 1<sup>er</sup>/6, les 8 Présidents de District Franciliens ont, **à l'unanimité**, considéré que la possibilité et les conditions de l'organisation, sur l'ensemble du territoire de la Ligue, de Championnats de Jeunes à 11 par année d'âge, avec accessions générationnelles, méritaient de faire l'objet, par la Ligue, d'une réflexion approfondie.

Ils ont donc décidé, ensemble, de proposer au Président de la Ligue, lors de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 14/6, d'initier une réflexion à ce sujet, avec la participation de Présidents de District, pour examiner la pertinence et les conditions de la mise en œuvre de ce projet.

A noter que c'est la première fois que les 8 Présidents de District Franciliens, dont je rappelle que 2 sont Vice-Présidents de la Ligue, demandent, **collectivement et unanimement**, à la Ligue de s'emparer d'un projet de cette importance.

Un document exposant de façon synthétique le contenu de ce projet a été élaboré pour être remis au Président de la Lique.

Comme cela a été indiqué lors de l'Assemblée Générale du 17/6, les clubs Yvelinois seront régulièrement informés de l'avancement du projet.

#### > ATTRIBUTION DE MEDAILLES DU DISTRICT

Le Comité a décidé l'attribution de Médailles, **au titre des Arbitres.** La liste des récipiendaires sera publiée dans le procès-verbal de la réunion du Comité.

Prochaine réunion du Comité de Direction : le mercredi 13 septembre 2023

# CALENDRIER general 2023/2024 D.Y.F.

Date		SENIORS DAM	U18	U16	CDM	VETERANS	Date		U14
Dim.	1/0						Sam.	1/0	
20/08/2023	VS							VS	
27/08/2023	VS						00/00/0000	VS	
03/09/2023	VS						02/09/2023	VS	
10/09/2023		050 / 074	00			0)/4	09/09/2023		
17/09/2023		CF3 / CY1	CHAMDIONNAT*	CV4	CHAMDIONNAT	CY1	16/09/2023		CHAMDIONINAT
24/09/2023		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT*	CY1	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	23/09/2023		CHAMPIONNAT
01/10/2023		CF4 / CHAMPIONNAT	CUAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	30/09/2023		CHAMPIONNAT
08/10/2023		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CY2	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	07/10/2023		CHAMPIONNAT
15/10/2023	\/O	CF5/CY2/CC1	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CY1	CY2 CC1	14/10/2023	\/O	CHAMPIONNAT
22/10/2023	VS	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	21/10/2023	VS	CY 1
29/10/2023	VS	CF6	CHAMPIONNAT*	OLIANADIONINIA T*	OLIA MELONINIA T	OLIANADIONINIA T	28/10/2023	VS	OLIAN IDIONINA TA
05/11/2023	VS	CHAMPIONNAT	CY1	CHAMPIONNAT*	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	04/11/2023	VS	CHAMPIONNAT*
12/11/2023		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	11/11/2023		CY2
19/11/2023		CF7/ CY3/CC2	CY2	CY3		CY3 CC2	18/11/2023		CHAMPIONNAT
26/11/2023		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	25/11/2023		
03/12/2023		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	02/12/2023		CHAMPIONNAT
10/12/2023			CY3	CHAMPIONNAT*			09/12/2023		CHAMPIONNAT
17/12/2023		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	16/12/2023		CY 1/8 - CHAMPIONNAT*
24/12/2023	VS						23/12/2023	VS	
31/12/2023	VS						30/12/2023	VS	
07/01/2024	VS	CY CC 1/8	CY 1/8	CY 1/8	CY Cadrage	CY CC 1/8	06/01/2024	VS	
14/01/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	13/01/2024		CHAMPIONNAT
21/01/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	20/01/2024		CHAMPIONNAT
28/01/2024			CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	27/01/2024		CHAMPIONNAT
04/02/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	03/02/2024		CHAMPIONNAT
11/02/2024	VS	CHAMPIONNAT					10/02/2024	VS	CY 1/4 - CHAMPIONNAT*
18/02/2024	VS						17/02/2024	VS	
25/02/2024	VS	CY CC 1/4	CY 1/4	CY 1/4	CY 1/4	CY CC 1/4	24/02/2024	VS	
03/03/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	02/03/2024		CHAMPIONNAT
10/03/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT*	CHAMPIONNAT*	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	09/03/2024		CHAMPIONNAT
17/03/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	16/03/2024		
24/03/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	23/03/2024		CHAMPIONNAT
31/03/2024	Pâques						30/03/2024		
01/04/2024	Lundi de Pâques								
07/04/2024	VS	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT*	CHAMPIONNAT*	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	06/04/2024	VS	CHAMPIONNAT*
14/04/2024	VS						13/04/2024	VS	
21/04/2024	VS	CY CC 1/2	CY 1/2	CY 1/2	CY 1/2	CY CC 1/2	20/04/2024	VS	CY 1/2
28/04/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	27/04/2024		CHAMPIONNAT
05/05/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	04/05/2024		CHAMPIONNAT
09/05/2024	ASCENSION						09/05/2024		
12/05/2024		CF1					11/05/2024		
19/05/2024	Pentecôte	FINALES FUTSAL		FINALES FUTSAL			18/05/2024		
20/05/2024	Lundi Pentecôte						19/05/2023		FINALES FUTSAL
26/05/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	25/05/2024		CHAMPIONNAT
02/06/2024		CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	CHAMPIONNAT	01/06/2024		CHAMPIONNAT
09/06/2024		CF2 / <b>FINALES CY</b>	FINALES CY	FINALES CY	FINALES CY	FINALES CY	09/06/2024		FINALES CY
16/06/2024							16/06/2024		
23/06/2024							22/06/2024		